



CST Central du 22 novembre 2023

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'UNSA interviendra de façon courte sur différents points de l'ordre du jour pour présenter et développer sa position et expliquer son vote.

Cependant en complément du strict libellé de cet ordre du jour, l'UNSA souhaite attirer l'attention sur des sujets qui ont fait l'objet de signalements nombreux de la part de ses représentants. Certains ont d'ailleurs été évoqués lors de l'audience bilatérale que vous avez bien voulue nous accorder le 9 novembre.

La situation de personnels au regard de l'organisation des Jeux Olympiques

L'inquiétude des personnels reste très présente quant à la réglementation qui sera appliquée.

À part quelques réunions actuellement organisées à la Direction de la Propreté ou à la DJS, aucune information sur l'application administrative n'est communiquée.

Or les questions sont nombreuses : on peut évoquer la gestion des congés, les congés bloqués, le report des congés non pris, le déplaçonnement des CET et la monétisation des jours, l'obligation du télétravail, l'obligation de présence pour d'autres, les dates d'effet de cette obligation (jeux olympiques et/ ou paralympiques, la période estivale), l'accès aux lieux de travail situés sur les sites olympiques, par exemple pour les agents travaillant autour du Trocadéro ou des berges de Seine, les astreintes, et bien sûr les rémunérations associées, des mesures spécifiques indemnitaires ayant été prises par exemple à l'APHP pour les volontaires en service lors des JO.

La question de la réquisition des locaux est également évoquée, en particulier pour les locaux sportifs ou les écoles ainsi que les conditions matérielles (repas, lieux de repos...) pour les volontaires et bénévoles.

L'attractivité de la Ville de Paris

Sans revenir sur les situations de corps spécifiques comme les professeurs de la Ville, les personnels sociaux et médico-sociaux, les bucherons élagueurs, les animateurs, les personnels de services, même pour des corps généralistes comme les attachés (où près de 100 postes sont offerts aux concours interne et externe), l'absence d'attractivité de la Ville pose de sérieux problèmes.

Si la situation des concours internes semble plus satisfaisante, celle des concours externes ayant un nombre de candidats insuffisants soit par rapport au nombre de poste offerts, soit par rapport au niveau de recrutement attendu interroge et inquiète. Sans parler de conserver les agents parisiens dans les administrations parisiennes. Attirer est une chose, retenir en est une autre.

Ainsi, le problème de maintenir à la Ville les agents qui y sont devient aujourd'hui également prégnant. Dans nombre de métiers, les agents entrés et formés à la Ville partent après seulement quelques années, ce qui entraîne à la fois un coût pour les finances parisiennes mais également une désorganisation des services de plus en plus en tension.

Les problèmes identifiés concernent surtout le logement et les déplacements. Les Maires d'arrondissement d'opposition à Paris (sauf le 8ème arrondissement) n'ont pas signé l'engagement de réserver une partie, en principe 25%, des logements sociaux de leurs arrondissements, au profit des agents. Ce sujet est partagé par l'exécutif parisien. Nous l'avons bien noté.

La question des transports collectif reste tout autant d'actualité. Même si cela ne relève pas entièrement d'une gestion municipale, la régularité et la fiabilité du réseau de transport de l'Île de France se sont très dégradées depuis ces dernières décennies. Des efforts ont été faits suite à des dispositions d'État qui sont aujourd'hui appliquées comme le forfait mobilité durable voire complétées par la Ville de Paris dans le nouveau PDAP, tous deux présentés à cette séance.

L'affiliation à une mutuelle d'entreprise et la prévoyance

L'affiliation à une mutuelle qui pourrait revêtir un caractère obligatoire au 1er Janvier 2026 continue de susciter de nombreuses interrogations, corrélativement à la suppression de l'APS au 1^{er} janvier 2027, le dernier versement intervenant en janvier 2026 au titre de 2025.

La gestion de l'assurance Collecteam et son assiette de cotisation qui détermine son assiette de versement est aussi source de questions.

Tels sont les sujets transversaux d'actualité que nous avons souhaités évoquer en introduction.

L'AGOSPAP et l'ASPP

Concernant l'ASPP nous constatons des menus de plus en plus cher, des droits d'entrée élevés et une offre de restauration qui n'est pas à la hauteur d'une collectivité comme Paris.

S'agissant de l'AGSOPAP, il en est de même. Par exemple pour les places de cinémas les quotas négociés par l'AGOSPAP sont rapidement épuisés et le prix des places est à mieux négocier.